

PROCES-VERBAL
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 492
NANTES, le 2 décembre 2022

RESOLUTIONS

Document approuvé le 2 décembre 2022

Classification du document : public

Réunion du vendredi 2 décembre 2022, 17h30-19h00

Présents :

CHANAL Emmanuel – DI MEGLIO Frédéric – DUMAS Patrick – FELIX Valérie – FERRETTI Jean Louis – HEITZ Camille – LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick- LARVOIRE Isabelle – LECORGUILLE Jo – MARGOUET Chantal – MIGNON Pascale - PERON Nathalie – RAISIN DADRE Laurent – ROPERT Yvon – SCHITTLY Bernard – SERVAL Emmanuel

Excusés : BOUVET Odile – BURTHÉRET Catherine – CHEREL Catherine – VRIJENS Jo- BOISFARD Cyrian (retard de train) – MARAN Vincent (retard de train)

Assistaient également :

Alain DELMAS	Chargée de mission
Pierre DRILLON	Référent Communication
Nadine GOUELLO	Présidente du CODEP 44 - Invitée
Bruno GRANDJEAN	Médecin fédéral
Aurélié LESCURE	Secrétaire de séance
Jean Yves REDUREAU	Président du COREG CIBPL – Invité

Excusés : Richard THOMAS - DTN

En introduction, remerciements par le Président FFESSM au Codep 44 à travers sa présidente et au Comité Interrégional Bretagne et Pays de Loire à travers son président pour l'organisation de l'Assemblée Générale nationale.

1 – Bilan Licences au 30 novembre 2022 (JL FERRETTI) :

Comparaison du nombre de licences délivrées pour la période du 14 septembre au 30 novembre sur 4 saisons fédérales, soit :

2019 : 88408 licences,
2020 : 56287 licences,
2021 : 79892 licences,
2022 : 84460 licences.

On constate que le nombre de licences repart à la hausse. On devrait très certainement atteindre le nombre de licences annoncé dans le bilan prévisionnel.

2 – Point sur Direction des Sports et Statuts (F. DI MEGLIO) :

La modification des statuts de la FFESSM, rendue nécessaire par la loi 2022-296 du 2 mars 2022, par le décret du 24 février 2022 sur la délégation et par le décret du 10 juin 2022 sur l'agrément, va se passer en 2 temps. La première partie sera validée lors de l'AGE de ce week-end à condition d'avoir le quorum. Quant au deuxième volet de modification, il est prévu fin 2023 par une nouvelle AGE à Bordeaux.

Le forum des OD qui s'est déroulé au mois de septembre de cette année a permis l'exposé des grands principes de modification et de faire évoluer certains points. Les zones d'ombre se sont réduites après les divers échanges avec le CNOSF, après la circulaire du 27 septembre de la Directrice des sports, après le webinaire de mi-octobre avec la responsable du service juridique de la Direction des sports et les Fédérations sportives. Nous avons aussi eu le retour il y a quelques jours de l'analyse de cette version V1 de nos statuts par la mission juridique du Ministère des sports : quelques modifications de forme pour clarifier, des propositions à mieux expliciter, zones d'ombre résiduelles connues.

3 – Modification de la charte des SCA concernant les avoirs (outre-mer) (A. DELMAS) :

Il est constaté que les avoirs des SCA sont sous-utilisés dans l'ensemble, seulement 10% exploité et que leur utilisation est en partie en contradiction avec la charte des SCA. On ne peut en réalité les utiliser que sur la boutique en ligne, hors frais d'expédition.

Il est également constaté que cette sous-utilisation concerne surtout l'outre-mer et qu'aucun avoir n'est utilisé aux Antilles. Les SCA d'outre-mer ne commandent pas sur la boutique en ligne à cause des frais d'expédition qui sont trop onéreux.

Après ces constats, il est proposé de modifier la charte des SCA et d'appliquer le remboursement des avoir non-utilisés au bout d'un an pour les SCA d'outre-mer.

Résolution 22/085 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Actualisation de la charte des SCA pour être en accord avec la réalité.

Vote : Adopté à l'unanimité

Résolution 22/086 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Remboursement des avoirs non utilisés au bout d'un an pour l'outre-mer.

Vote : Adopté à l'unanimité

4 – Open Pass modification de tarif (F. DE MEGLIO) :

L'Open Pass permet aux non licenciés de pouvoir participer à certaines compétitions ne donnant pas lieu à un classement officiel fédéral. Le président propose d'augmenter le prix de base : de 1€ où la Fédération est déficitaire, il passerait à 3€. Le pack de 10 passerait alors de 10€ à 30€.

Dans le cadre du Défi de Monté Christo, il est demandé de rallonger la durée de validité de l'Open Pass de la journée à la durée de la manifestation (2-3 jours) et de les délivrer par le biais du club France.

Résolution 22/087 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Modification des tarifs de l'Open Pass, le pack de 10 passant à 30 €.

Vote : Adopté à l'unanimité

5 – Validation des règles de sélection en équipe de France NAP, Hockey, Apnée :

Validation des règles de sélection en équipe de France NAP, Hockey, Apnée à la demande du DTN suite à la déclinaison des grands principes validés au CDN de Juin et suite à l'envoi des documents en amont de l'actuel CDN.

Résolution 22/088 Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Validation des règles de sélection en équipe de France.

Vote : Adopté à l'unanimité

6 – Validation des évolutions des règlements techniques et sportifs NAP (validés par le DTN) :

Validation par le DTN assisté par Maxime BERGERON.

Remerciements du président de la FFESSM au président de la Commission Nationale de NAP pour la clarté de la mise à jour et de la présentation en amont du CDN des documents.

Résolution 22/089 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Validation des évolutions des règlements techniques et sportifs NAP.

Vote : Adopté à l'unanimité

7 – Salon de la plongée, date de report AGE si pas de quorum à Nantes (F. DE MEGLIO) :

Si lors de l'AGE de ce week-end à Nantes nous n'obtenons pas le quorum, il est proposé de la reporter au prochain salon de la plongée, le samedi 7 janvier 2023 car un grand nombre de présidents de club et d'exploitants de SCA seront présents (envoi de 2 invitations suite au partenariat avec le salon si nos structures affichaient la bannière sur salon de la plongée sur leur site ou autres supports. 450 clubs et SCA confondus l'ont fait). Les modalités à venir seront fixées par le siège national, à définir avec Sophie MAES (validation lors de l'AGO de demain et faire un envoi seulement par mail).

Pour raisons économiques à cause du déficit de la fédération, il est nécessaire de réduire les coûts. Pour la 24ème édition du Salon de la plongée, il a été décidé la présence de seulement 2 représentants par commissions, moins de membres du personnel, moins de membres du CDN et l'absence des sportifs HN. L'espace bénévole ne sera pas non plus présent cette année sur le stand.

Présentation du stand de la FFESSM par Pierre DRILLON (accueil tourné vers la piscine, un espace jeune présent cette année avec des jeux organisés pour eux et remise des trophées jeunes pendant le salon). Mise en place également d'une conférence par et pour les jeunes ainsi qu'une conférence organisée par Vincent MARAN sur la thématique du développement durable et une autre concernant la grotte Cosquer. La FFESSM participe aussi aux Assises de la plongée durable le dimanche de 11h à 13h.

Résolution 22/090 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Report AGE si pas de quorum à Nantes au samedi 7 janvier 2023 au Salon de la plongée de Paris.

Vote : Adopté à l'unanimité

8 – Points CTN :

– CTN (pour information) : entrée en cursus INS (Instructeur national stagiaire) de Victoire TETOKA (Polynésie).

– CTN demande de validation d'Adrian DAVID (Normandie) au titre d'IN.

Résolution 22/091 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Validation d'Adrian DAVID au titre d'IN

Vote : Adopté à l'unanimité

– CTN demande de nomination de Christian FERCHAUD (Occitanie) au titre d'IN Hors Classe.

Résolution 22/092 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Nomination de Christian FERCHAUD (Occitanie) au titre d'IN Hors Classe :

Vote : Adopté à l'unanimité

– CTN demande d'un poste INS – candidature rajeunissement.
Pas de candidature pour l'instant car le poste est à peine ouvert. L'âge est fixé à 40 ans.

Résolution 22/093 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Demande d'un poste INS – candidature rajeunissement

Vote : Adopté à l'unanimité

9 – Commission Nationale Apnée (pour information) : entrée en cursus INS de Pierre Henri MADER (IDF) :

Cette entrée en cursus INS est une information.

Constat que la formation entraîneur apnée en région Ile de France est très importante.

10 – Commission Nationale Biologie et Environnement : validation et vote pour 3 instructeurs nationaux biologie :

Validation de 3 instructeurs nationaux (IN) Biologie et Environnement :

Véronique LAMARE (Sud)

Sandrine SAUGE MERLE (Sud)

Olivier BOROT (CSNA)

Résolution 22/094 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : validation et vote pour 3 instructeurs nationaux biologie :

Vote : Adopté à l'unanimité

11 – Questions diverses :

Intervention du président :

Un partenariat financier devrait déboucher sur un mécénat avec Via Santé. Le président doit contacter Pierre LAFONT à ce sujet.

Un dossier de Mécénat avec la Fondation EDF a été constitué dernièrement en quelques jours concernant un projet sur la découverte de la biodiversité marine et la jeunesse. Un préprojet avait été déposé en juin. Nous avons eu une visio en direct avec la Fondation. Il serait accepté avec une déclinaison territoriale (vu l'emplacement du siège national, ce sera sur la région Sud) (environ 700 jeunes), nous espérons 20 000 euros dans notre demande.

12 – Intervention de Nadine GOUELLO, organisatrice de l'AGO et de l'AGE de Nantes.

Fin de la réunion à 19h00.

Le Secrétaire Général de la FFESSM

Jean Louis FERRETTI



Le Président de la FFESSM

Frédéric DI MEGLIO

